



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU **JEUDI 26 JUIN 2025**

Date de convocation : 20/06/2025

Date d'affichage : 20/06/2025

Nombre de conseillers

en exercice . 23

présents..... 14

votants 19

L'an deux mille vingt-cinq à vingt heure trente, le vingt-six juin,
Le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des associations de Cré sur Loir.
En séance publique sous la présidence de Monsieur Gwénaél de SAGAZAN, Maire.

Etaient présents : Christophe BESNARD, Hervé BOIS, Ludovic DALAINE, Gwénaél de SAGAZAN, Jérôme FAUVEAU, Véronique HERVE, Noëlle MORAND-MONTEIL, Marc NAULET, Philippe GOUIN, Christine HERISSON, Michelle HOTONNIER, Marie-Bertille JEANSON, Marie PAINPARAY, Sophie REMARS.

Etaient absents excusés : Philippe ALUSSE, Loïc CHAUVEAU, Dominique COSNARD, Isabelle GILLET, Manuela GOUPIL, Nicole LEBOUCHER, Noël PERPOIL, Céline PITET, Patrice ROGER.

- Loïc CHAUVEAU donne pouvoir à Gwénaél de SAGAZAN,
 - Dominique COSNARD donne pouvoir à Jérôme FAUVEAU,
 - Manuela GOUPIL donne pouvoir à Véronique HERVE,
 - Nicole LEBOUCHER donne pouvoir à Marc NAULET,
 - Noël PERPOIL donne pouvoir à Christophe BESNARD,
- Approbation du Procès-verbal de la séance du 15 mai 2025
 - Nomination d'un secrétaire de séance : Jérôme FAUVEAU

➤ **FIXATION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FLECHOIS**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment son article L. 5211-6-1 ;

Monsieur le Maire rappelle que conformément au VII de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, les communes ont jusqu'au 31 août 2025 pour répartir les sièges des conseillers communautaires au sein de leur EPCI de rattachement, par un accord local.

Lors de la Conférence des Maires de la Communauté de communes du Pays fléchois qui s'est tenue le jeudi 15 mai 2025, Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il a été envisagé de conclure un accord local, fixant à 43 le nombre de sièges du Conseil communautaire, réparti, conformément aux principes énoncés au I 2° de l'article L.5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Communes	Nombres de conseillers titulaires
La Flèche	21
Bazouges-Cré sur Loir	3
La Chapelle d'Aligné	3

Oizé	2
Clermont-Créans	2
Villaines-sous-Malicorne	2
Crosnières	2
Thorée-les-Pins	2
Mareil-sur-Loir	1
La Fontaine Saint Martin	1
Ligron	1
Bousse	1
Courcelles-la-Forêt	1
Arthezé	1

Il est rappelé que les communes n'ayant qu'un seul siège attribué disposent obligatoirement d'un siège de suppléant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De fixer à 43 le nombre de sièges du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays fléchois lors du prochain renouvellement général des Conseils municipaux ;
- De valider la répartition ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Gwénaél de Sagazan (GdS) explique que la commune de Bazouges-Cré sur Loir perd 1 siège, Hervé Bois demande s'il est possible pour la commune de nommer des suppléants, Après questionnement auprès de la CCPF, il n'est pas possible de nommer des suppléants sauf pour les communes n'ayant qu'un seul siège.

MOUVEMENT DE PERSONNEL

➤ STAGIAIRISATION D'UN AGENT

Un agent est en contrat à durée déterminée depuis plus de 4 ans et occupe un poste polyvalent d'aide maternelle, d'agent de service au restaurant scolaire de Bazouges et d'agent d'entretien des locaux.

Cet agent donne entière satisfaction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De nommer cet agent stagiaire à compter du 01^{er} août 2025 à raison de 31h45/semaine sur temps scolaire, et 28h/semaine sur temps annualisé dont l'entretien des locaux pendant les vacances scolaires (soit 1286 heures effectives par an).
- De créer un poste d'adjoint technique à temps non complet 28h/semaine,
- De titulariser cet agent à l'issue de la période d'un an de stage si cet agent donne entière satisfaction,
- De le rémunérer sur les grilles des adjoints techniques territoriaux,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

➤ **CONTRAT A DUREE DETERMINEE POUR UN POSTE D'ASSISTANT(E) PEDAGOGIQUE ET EDUCATIF**

Aux rentrées scolaires 2023 et 2024, un agent a été recruté sur le temps du matin pour un poste d'assistant pédagogique éducatif pour la classe à 4 niveaux (CE1 à CM2) de l'Ecole du Bourg Joly.

En prévision de la rentrée scolaire 2025, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de renouveler le contrat à durée déterminée pour l'année scolaire 2025-2026 du poste d'assistant(e) pédagogique et éducatif à raison de 20 heures sur les semaines scolaires**

Horaires indicatifs : Lundi-mardi-mercredi-jeudi-vendredi 8h15-12h15

- **D'autoriser Monsieur ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

➤ **AVANCEMENT DE GRADE AVEC CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la Fonction Publique et notamment son article L 313-1 ;

Vu le budget communal ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant que la délibération doit préciser le grade correspondant à l'emploi créé.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2^e classe en raison de la réussite à l'examen professionnel de l'agent concerné,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider la suppression à compter du 1^e septembre 2025 d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif,
- De valider la création à cette même date d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 2^e classe,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi le tableau des effectifs se trouve modifié comme suit :

Grade	Temps de Travail	Nombre de poste	Date d'effet
Adjoint administratif	35h	-1	01/09/2025
Adjoint administratif principal 2 ^e classe	35h	+1	01/09/2025

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

➤ VALIDATION DES DEVIS DU SQUARE RUE DU MAINE ET DES JARDINS EN CŒUR D'ÎLOT

Dans le cadre de la réalisation des deux projets du square rue du Maine et des jardins en cœur d'îlot, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider les devis suivants :
 - Huet travaux publics pour le square rue du Maine pour un montant de 25 622,98 € HT soit 30 747,58 € TTC,
 - Huet travaux publics pour les jardins en cœur d'îlot pour un montant de 38 347,70 € HT soit 46 017,24 € TTC,
 - CITEOS pour l'éclairage des jardins en cœur d'îlot pour un montant de 11 561,43 € HT soit 13 873,72 € TTC.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

GdS précise qu'il faudra ajouter 20-30 000 euros pour la maçonnerie et le muret du square ainsi que prévoir l'éclairage de ce lieu.

Noëlle Morand-Monteil demande le délai de réalisation de ces deux projets,

GdS informe que les travaux sont prévus à l'automne 2025.

Christophe Besnard demande s'il est prévu de l'éclairage filaire ou solaire dans les jardins en cœur d'îlot, GdS répond que ce sera du filaire avec raccordement sur le hangar nouvellement acheté par la commune,

GdS explique que le 10 juillet une présentation du projet des jardins en cœur d'îlot est programmée pour les riverains.

➤ DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT POUR DEUX PROJETS DE RENATURATION ET DE VEGETALISATION EN CŒUR DE BOURG

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De solliciter du Fonds Vert – axe 2 « renaturation des villes et des villages » pour la réalisation des deux projets du square rue du Maine et des jardins en cœur d'îlot,
- De valider le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES			
Libellé	DEVIS	Montant prévisionnel HT	Montant prévisionnel TTC
1-projet de square en cœur de bourg			
Travaux de végétalisation, maçonnerie, aménagement	HUET	73 613.16 €	88 335.79 €
Eclairage	CITEOS		
		73 613.16 €	88 335.79 €
2-projet de jardins, verger en cœur d'îlot			
Travaux de végétalisation, maçonnerie, aménagement	HUET	38 347.70 €	46 017.24 €
Eclairage	CITEOS	11 561.43 €	13 873.72 €
		49 909.13 €	59 890.96 €
		123 522.29 €	148 226.75 €

- De valider la sollicitation du Fonds Vert à hauteur de 40 % soit un montant de 49 408,92 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

➤ **VALIDATION DU PROJET DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES A LA SALLE POLYVALENTE AVEC EDF-ENR,**

Lors du Conseil Municipal du 13 juin 2024, un représentant d'EDF-ENR était venu présenter deux études pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux : salle polyvalente et locaux du stade.

Un deuxième devis a également été fait auprès de la société Sarthe solaire pour avoir un comparatif.

Après une étude technique plus poussée de la part d'EDF-ENR et une étude de structure le projet d'installation de panneaux photovoltaïque est abouti sur la toiture de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider le devis d'installation des panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle polyvalente pour un montant de 25 080 € HT avec EDF-ENR, soit un montant TTC de 30 096 € comprenant les frais d'études de 2 500 € HT déjà réglés,**
- **De valider le dossier technique d'exécution n° PVB115412,**
- **De valider la convention permettant d'autoconsommer l'énergie sur la salle polyvalente mais également sur les autres bâtiments communaux (école, mairie...),**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Hervé Bois explique que la commune a sollicité les services de Kévin Yoncourt de la CCPF pour la validation du dossier technique proposé par EDF-ENR et que Kévin Yoncourt suivra l'installation qui comprend : 36 panneaux, 1 onduleur. La durée de vie des panneaux est de 30 ans, l'énergie récupérée correspondra à environ 5 maisons, le retour sur investissement est d'environ 10 ans et ce sera une autoconsommation groupée, salle polyvalente et bâtiments communaux dans un rayon de 2km. L'objectif est d'arriver à 97 % d'autoconsommation.

Noëlle Morand-Monteil demande s'il faut prévoir un entretien des panneaux et s'il faut les assurer ? GdS répond que oui il sera nécessaire d'assurer les panneaux.

Jérôme Fauveau ajoute qu'un nettoyage une fois par an des panneaux sera utile.

Hervé Bois précise que sur le bâtiment du stade, il n'y a pas eu d'étude de structure et que pour le moment il est préférable de voir comment se passe l'opération de la salle polyvalente avant de s'engager sur autre site.

➤ **CONTRIBUTION AUX DEPENSES D'ETAT CIVIL A LA MAIRIE DU BAILLEUL POUR LES ANNEES 2022-2023-2024,**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la loi NOTRe permet à la Mairie du Bailleul de demander une contribution aux dépenses pour la tenue de l'Etat civil.

La commune a versé cette contribution pour les années 2017-2018-2019-2020 et 2021.

Pour l'année 2022, la commune du Bailleul demande la somme de 1 064,75 € correspondant à 10 naissances (soit 81,89 € l'acte) et 3 décès (soit 81,95 € l'acte).

Pour l'année 2023, la commune du Bailleul demande la somme de 482,12 € correspondant à 4 naissances (soit 120,53 € l'acte) et 0 décès (mais 120,53 € l'acte).

Pour l'année 2024, la commune du Bailleul demande la somme de **702,81 €** correspondant à 0 naissances (soit 0 € l'acte) et 3 décès (mais 234,27 € l'acte).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De verser la somme de 1 064,75 € pour les actes d'état civil à la commune du Bailleul pour l'année 2022,
- De ne pas verser, pour le moment, les sommes demandées pour les années 2023, 2024, au motif que les 3 critères cumulatifs qui rendent la participation obligatoire aux frais d'état civil (loi Nôtre) ne sont pas remplis,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

GdS précise que la commune suit les recommandations de la CCPF sur ce sujet et qu'il faudra demander des précisions à la commune du Bailleul.

Jérôme Fauveau ajoute qu'il serait bon de connaître la position de Sablé sur Sarthe et d'harmoniser les décisions.

➤ **APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2024 SARTHE HABITAT POUR L'OPERATION DE LA HERSE**

Le Conseil Municipal doit valider le compte-rendu annuel de l'opération de la Herse avec Sarthe Habitat.

Ainsi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider l'échéancier au 31/12/2024 comme suit qui ne comporte pas d'écart par rapport à celui du 31/12/2023 :

ECHEANCIER AU 31/12/2023		ECHEANCIER PROPOSE AU 31/12/2024	
2019 :	30 000 €	2019 :	30 000 €
2020 :	30 000 €	2020 :	30 000 €
2021 :	30 000 €	2021 :	30 000 €
2022 :	40 000 €	2022 :	40 000 €
2023 :	40 000 €	2023 :	40 000 €
2024 :	40 000 €	2024 :	40 000 €
2025 :	12 959 €	2025 :	12 959 €
Soit un total de 222 959 €		Soit un total de 222 959 €	

- Et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

➤ **AJUSTEMENT DE SUBVENTION SUITE A RECTIFICATION DU NOMBRE D'ELEVES POUR L'ECOLE ST-JOSEPH,**

Lors du Conseil Municipal du 15 mai dernier, il a été voté une subvention de 27 809 € à l'OGEC St-Joseph pour 30 élèves de la commune sur l'année scolaire 2024-2025. Il est nécessaire de rectifier ce montant à 30 590 € car le nombre d'élèves de la commune est de 33 sur la base de la liste qui fait foi.

Ainsi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De rectifier le montant de la subvention St-Joseph à 30 590 € au lieu de 27 809 € pour l'année 2025, (Coût par élève : 926,98 € X 3 = 2780,94 €),
- D'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

➤ **DROIT DE PREEMPTION URBAIN : RUE DES VIGNES BLANCHES - BAZOUGES**

Considérant la déclaration d'intention d'aliéner soumise au droit de préemption urbain au bénéfice de la commune de Bazouges Cré sur Loir rédigée par Maître Vanessa HERVE (SARL LEX'HÔM – La Flèche)

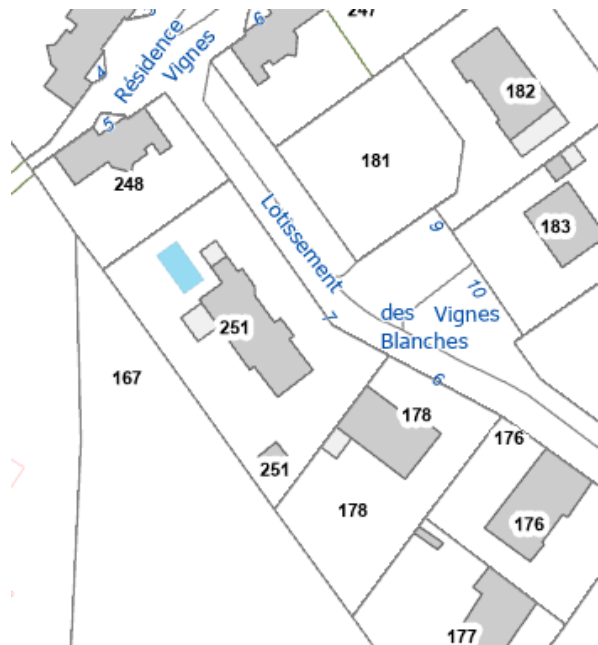
Concernant le bien situé 3 rue des Vignes Blanches– Bazouges sur le Loir, selon la parcelle ci-dessous cadastrée :

AC 251 3 rue des Vignes Blanches – Bazouges sur le Loir 1087 m²

Le montant total pour l'acquisition est de 280 000 € hors frais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De ne pas préempter sur cette parcelle et,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en place de cette décision.



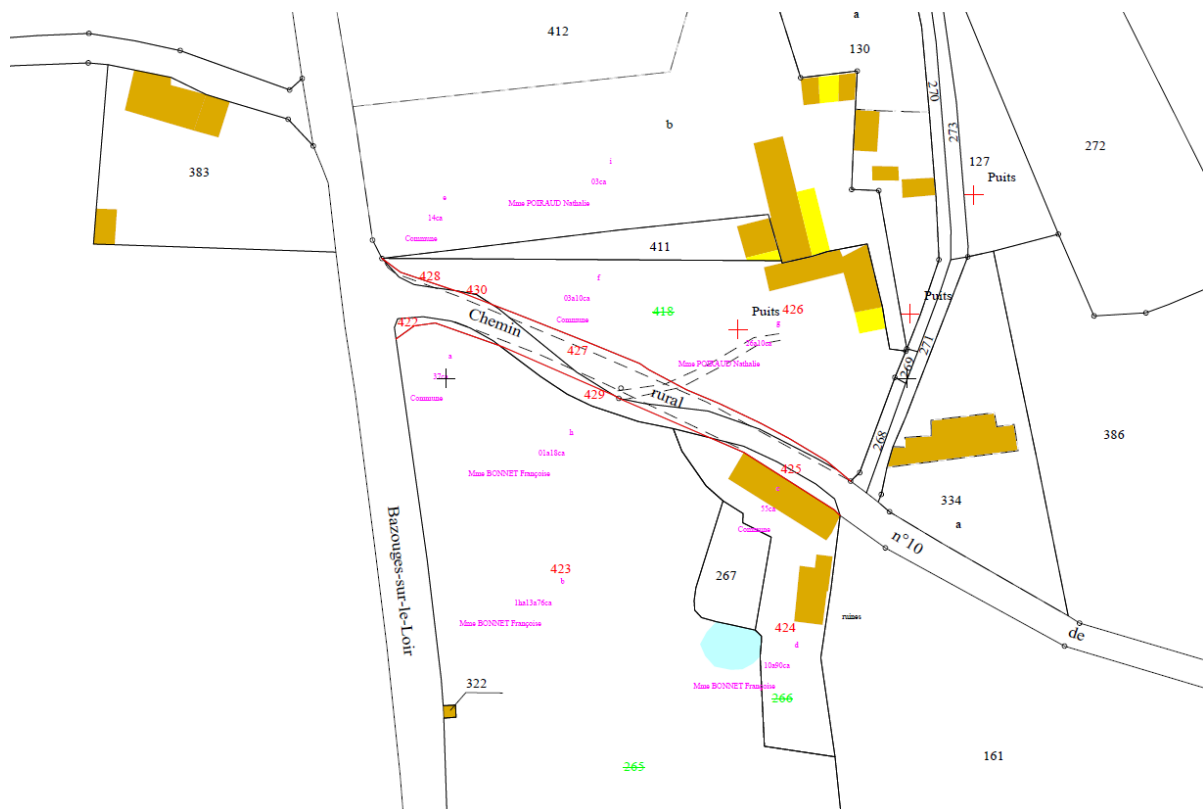
➤ **REGULARISATION DE VOIRIE – LA MAILLARDIERE**

Il s'agit de régulariser par un acte notarié les échanges de terrains effectués il y a de nombreuses années afin de faire correspondre le cadastre et la route actuelle.

Il n'y a pas lieu de faire une enquête publique, la chaussée et les terrains des riverains sont en place depuis de nombreuses années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider les échanges de parcelles et d'acter les propriétés suivantes :**
 - la commune est propriétaire des parcelles 108 ZN 422, 425, 427, 428 (route actuelle),
 - Mme POIRAUD est propriétaire de la parcelle 108 ZN 426, 430,
 - Mme BONNET est propriétaire des parcelles 108 ZN 423, 424, 429,
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**



➤ **REPRISE DE LA VOIRIE ET ESPACE VERT DU LOTISSEMENT DU CLOS DES BOIS**

Monsieur le Maire indique que la société EVOLIM propriétaire du lotissement du Clos des Bois (route de Durtal à Bazouges) vend les lots restants de ce lotissement à la société Foncier Home.

Il est proposé à la commune de reprendre à l'euro symbolique la voirie de ce lotissement et les espaces verts.

Ainsi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'accepter la reprise à l'euro symbolique dans le domaine public et privé de la commune, la voirie du lotissement du Clos des Bois cadastrée E1016 (1 500 m²), E995 (641 m²), et les espaces verts cadastrés E1012 (132m²), E1013 (45 m²), E1014 (40 m²), E1015 (20 m²),**
- **D'approuver que le dossier d'ouvrage exécuté sur plans devra être remis à la Commune,**
- **De valider la prestation d'un constat d'huissier permettant d'acter l'état de la voirie à la reprise,**

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte relatif à cette rétrocession.



➤ **TARIF REPAS RESTAURANTS SCOLAIRES A COMPTER DE SEPTEMBRE 2025**

Lors des Conseils Municipaux 2022, 2023, et 2024, il avait été décidé d'augmenter progressivement le prix du repas enfant passant de 3.50 € au 01 janvier 2023 à 3.90 € au 01 septembre 2024.

Dans cette continuité la commission Enfance-Jeunesse propose de passer à 4.10 € le repas au 1^{er} septembre 2025.

Il est ainsi proposé de suivre les recommandations de la commission Enfance-jeunesse et de passer de 3.90 € à **4.10 €** le prix du repas cantine à compter du **1^{er} septembre 2025**.

Récapitulatif des tarifs à compter du 1^{er} septembre 2025 :

Cantines de Bazouges et de Cré :

- repas enfant à **4,10 €**
- panier repas, coût du service cantine à **1.08 €**



- repas adulte à 6 €

Goûter garderie du soir : 0,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider le changement de tarif ci-dessus,
- Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Informations et questions diverses :

- Organisation du comice en 2026 : une 2^e réunion a eu lieu le 21 juin en présence de 11 personnes. Christine Hérisson fait un résumé de cette concertation : Noël Perpoil sera président du comice, Christine se propose de suivre les bénévoles (besoin de 80-100 bénévoles), le comice aura lieu sur le quartier de Cré, l'association Cré Baz'art musik est partie prenante dans l'organisation des festivités. 2 temps forts : le comice cantonal et le week-end festif à organiser. Marc Naulet alerte sur le fait qu'il n'y a pas d'ombre sur le site de Cré. En 2009 le comice avait été fait sur ce site et il avait fait très chaud.
- Préparation du feu d'artifice du 19 juillet – Appel à bénévoles – Christine Hérisson demande une 15aine de personnes à la fin du feu d'artifice pour retenir les véhicules et suivre les piétons. Philippe Gouin sollicite GdS pour enregistrer une annonce à la fin du feu d'artifice pour demander aux automobilistes de patienter et laisser les piétons s'en aller.
- Vendredi 12 septembre : projet de concert Eglise St-Aubin pour lancer la souscription Fondation du Patrimoine, Marie Painparay signale que c'est 1 semaine avant le JEP ! GdS proposera éventuellement une autre date courant octobre. Il informe du beau travail effectué par M. Gapin-Frehel sur Instagram. Il est déjà à 3000 followers.
- Compte rendu Conseil des Sages du 5 juin,
- Pour rappel traversée de Bazouges interdite du 7 au 11 juillet et du 21 au 25 juillet,

AGENDA :

- **Vendredi 27 juin 15h** : Société de Boule de Fort l'Union Cré – Challenge retraité
- **Vendredi 27 juin** : APE Ecole du Bourg Joly – Fête de l'école – Ecole de Bourg Joly – Cré sur Loir
- **Vendredi 27 juin** : APEL Ecole St Joseph – Fête des Prix – Salle polyvalente – Bazouges sur le Loir
- **Samedi 28 juin** : Cré Baz'Art Musik – Festi Musik – Place Saint Martin – Cré sur Loir
- **Dimanche 29 juin 15h** : Société de Boule de Fort l'Union Cré – Challenge des couples
- **Vendredi 04 juillet** : Les Affranchis – 20h – Derrière école Gaston Chaissac-Bazouges
- **Samedi 19 juillet** :
 - Familles Rurales Cré - Vide grenier (Cré)
 - L'union de Cré - déjeuner le midi (Cré)
 - Cré Baz'Art - Soirée guinguette avec repas place St-Martin (Cré)
 - Commune - Feu d'artifice - Etang du Creux

Septembre :

- **06 septembre** : L'Union de Cré - Cochon grillé 12h
- **06 septembre** : Meeple en Folie - soirée jeux 20h30/0h00 (Hall de motricité-Cré)
- **07 septembre** : Art et Culture - Vide grenier (Val de Loir-Bazouges)
- **13 septembre** : Familles Rurales Cré - Randonnée semi-nocturne (Hall de motricité-Cré)
- **13 septembre** : Pétanque du Loir - Concours 13h (Terrain La Masselière-Bazouges)
- **14 septembre** : Meeple en Folie - après-midi jeux 14h00/18h00 (Hall de motricité-Cré)



- **15 septembre** : APE Cré - Assemblée générale 18h (Salle des mariages-Cré)
- **20 et 21 septembre** : Journées du Patrimoine et APSPBC - Journées du patrimoine (Salle polyvalente -Bazouges)
- **26 septembre** : Génération Mouvement - Bal (Salle polyvalente-Bazouges)

• **Bilan des DIA :**

SECTION CADASTRALE	SUPERFICIE	NOM DU PROPRIETAIRE	ADRESSE DU BIEN	ACQUEREUR	DEMANDEUR	PRIX
AC 45 AC 148 AC 150 AC 153 AC 156	00 ha 36 a 76 ca	BOUCHER Alain	2 rue de la Jarrière Le châlet	BOUCHER Fabrice	ALTITUDES Notaires et Associés	250 000 €
108 AB 151 108 AB 294	00 ha 50 a 60 ca	LECOMTE Kévin et Sandra	20 rue Charles de Gaulle	BERLAIMONT Victoria GAUBUSSEAU Cyril	Monia KERHARO	162 000 €
AC 251	00 ha 10 a 87 ca	JOUBERT Kévin et Elise	3 rue des Vignes Blanches	MEIGNEN Jean-François	LEX'HOM	280 000 €
108 AB 119 108 AB 120 108 AB 121	00 ha 03 a 82 ca	BAUSSAIS Odile	14 rue du Bour Joly	EL KHALLAOUI Youness YVON Léa	CHANTEUX Audrey	122 000 €

Tour de tables des commissions :

COMMISSIONS 2020-2026 :

1. Aménagement et entretien de l'espace :
2. Attractivité :
3. Enfance-Jeunesse/Affaires scolaires/Restauration scolaire : **02/06** (conseil école Bazouges) - **12/06 – 24/06** (conseil école Cré) –

Véronique Hervé explique que les échanges avec Familles Rurales pour le transfert du centre aéré avancent. Elle ajoute avoir fait visiter l'école du Bourg Joly à l'architecte Bleu d'archi pour l'étude de faisabilité d'une MAM.

Marie Painparay informe que deux appels d'offres ont été lancés pour la restauration scolaire à compter du 1^{er} janvier 2026. L'un en liaison froide comme aujourd'hui et l'autre en liaison chaude avec un chef cuisinier (H/F) sur le site de Cré et livraison sur site de Bazouges).

4. Patrimoine historique bâti :
5. Assainissement :
6. Associations/Sports/Loisirs/Fêtes et cérémonies :
7. Finances-RH :
8. Appels d'offres
9. CCAS :

Marie-Bertille Jeanson informe qu'une réunion CCAS aura lieu le 4 juillet et que le CCAS s'attache à travailler sur la mobilité et étudie les propositions de services aux personnes de la Poste.

Christine Hérisson demande d'avoir la liste des personnes vulnérables à annexer au PCS.

- Réunion de BUREAU :
- Groupe de travail la Herse :
- Commission « Impôts » :
- Contrôle des listes électorales :

Fin de séance à 22 heures et 20 minutes